

dien? N'est-ce pas la colonisation du pays? Or, l'essentiel ici c'est que les conditions d'établissement aient été littéralement remplies et je n'exagère nullement en affirmant que la région dans laquelle cette opération a été faite figure aujourd'hui parmi les parties les plus prospères du Canada occidental.

L'autre question développée par l'honorable député, c'est l'établissement de lignes parallèles. J'ai été étonné des observations qu'il a formulées à cet égard. Il y a quelque temps, au cours d'une conversation avec un ancien juge au tribunal civil de Saint-Louis, qui exploite aujourd'hui un ranche dans mon comté, après avoir longtemps demeuré aux Etats-Unis, il me dit: "Vous n'obtiendrez jamais le développement des voies ferrées, tant que vous ne faciliterez pas l'établissement de lignes parallèles." Lorsque deux lignes mères sont parallèles dans une certaine mesure—bien que les distances qui les séparent en nombre d'endroits sont plus considérables qu'on ne serait porté à l'inférer du discours du député de Toronto-nord (M. Foster)—les deux réseaux se concurrencent pour la multiplication des lignes d'embranchement, au bénéfice des populations qui ne sont pas desservies par les lignes principales. Voilà mon opinion à cet égard et les faits indiquent évidemment que dans l'Ouest au moins, il n'existe pas de plaintes et on ne formule pas d'objections du genre de celles que l'honorable député a recueillies au cours de son dernier voyage. Si ce sont là tous les actes de mauvaise administration que l'honorable député de Toronto-nord a constatés, au cours de son voyage et après avoir parcouru les provinces de l'Ouest, c'est là le plus éloquent témoignage qu'il lui était possible de rendre à l'excellence de la gestion et à la supériorité du système appliqué par le ministre de l'Intérieur.

Le député de Toronto-nord nous a dit quelques mots sur le rôle de prophète, et je suis bien aise de voir qu'il a bénéficié de l'avis que je lui ai donné l'an dernier; car, il nous a dit que ni lui ni personne autre ne saurait se poser en prophète, au sujet du résultat des élections en Grande-Bretagne. Je ne veux pas m'écarter de l'avis que j'ai moi-même formulé l'an dernier; seulement la situation actuelle appelle une observation qui devrait avoir un certain poids aux yeux de l'honorable député: c'est qu'en Angleterre, ses amis les protectionnistes ont mis au rancart et rayé l'article le plus important de leur programme relatif à la préférence commerciale en faveur des colonies. Ils inscrivent aujourd'hui à leur programme le protectionnisme pur et simple, et leur déclaration au sujet de la préférence devrait être un coup sensible, une sanglante rebuffade à l'adresse de ceux qui s'opposent à la politique fiscale du gouvernement Lau-

M. CLARK.

rier. Aujourd'hui ils déclarent là-bas, que si jamais ils accordent la préférence aux colonies, ce ne sera qu'à titre de don consenti volontairement, tout comme le Canada a accordé la préférence à la mère patrie, à titre de simple don.

J'ai déjà dit que je ne saurais me rallier à l'avis exprimé par l'honorable député au sujet de notre dette nationale. Il convient de surveiller attentivement la progression de la dette, et cela s'applique à l'individu comme à l'homme d'Etat et au politicien; mais il y a d'excellentes raisons de croire qu'à cet égard le Canada occupe une position exceptionnellement avantageuse. Quand on se rappelle que, l'an dernier, la dette de la Nouvelle-Zélande, comme l'a observé le député de Queen, Prince-Edouard, (M. Warburton) était de \$345 par tête d'habitant et que celle du Canada s'élevait à \$45, il faut avouer que cette situation n'a rien qui puisse nous alarmer, en regard des admirables ressources au développement desquelles s'appliquent les capitaux pour lesquels a été contractée cette dette.

L'honorable député (M. Foster) est revenu encore une fois sur cette thèse surannée: la balance du commerce. Je n'entends nullement m'attarder à discuter cette question; mais vraiment, il semble indigne de la haute situation que l'ex-ministre occupe dans le monde économique de revenir ainsi sans cesse à la charge. Après avoir fait le calcul du commerce global entre la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et le Canada, il s'est arrêté à un chiffre dont je ne veux pas révoquer en doute l'exactitude, mais il a dit que la balance du commerce avec les Etats-Unis nous est défavorable jusqu'à concurrence de \$55,000,000.

Je ne sais si tous nos collègues ont retenu, comme je l'ai fait, le renseignement que nous a donné, hier ou avant-hier, le député de Régina (M. W. M. Martin) qui nous a prouvé qu'il était facile d'établir au moyen d'un soigneux calcul que la richesse apportée au pays par les colons venus des Etats-Unis, l'an dernier, s'élevait à \$59,000,000. La Chambre doit être frappée de la similitude qui existe entre ce que l'honorable député (M. Foster) appelle la balance défavorable du commerce de \$55,000,000, somme représentant le capital apporté par les citoyens des Etats-Unis qui sont venus s'établir au Canada. Si je ne me trompe, le capital apporté avec eux par ces immigrants des Etats-Unis entre au pays sous forme de marchandises et figure dans notre liste d'importations. C'est là ce qui explique ce que l'honorable député se plaît à décorer du nom de "balance défavorable du commerce." Je me contente d'observer que cela me semble éclairer d'un nouveau jour ce vers de Shakespeare: "L'adversité a son utilité et ses charmes." Car, après tout, c'est